



MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE BAYONNE REVUE D' ACTIONS N°1



SOMMAIRE

DEROULEMENT DE LA REVUE D’ACTIONS 3

ETAT D’AVANCEMENT..... 4

PILOTAGE DES ACTIONS 5

INDICATEURS DE RESULTAT 6

DEROULEMENT DE LA REVUE D' ACTIONS

La première revue d'actions de l'Agenda 21 de Bayonne portait sur le renseignement de la fiche de suivi et les indicateurs de résultat pour chaque action.

Elle a eu lieu du les 4,5 et 6 mai 2012, c'est-à-dire environ une année après le dépôt du dossier de reconnaissance de l'Agenda 21 auprès du Ministère du Développement Durable.

Les fiches de suivi ont été revues au cours de réunions organisées par axe stratégique de l'agenda 21, soit 7 groupes réunissant les responsables d'actions de l'axe concerné. Toutes ces réunions se sont déroulées en présence de la chef de projet de la Mission développement durable.

La plupart des actions ont ainsi été présentées et discutées en séance, permettant de rappeler les informations sur le déroulement de l'action, le niveau d'avancement, les difficultés rencontrées, etc. Toutefois, 11 actions n'ont pas été formellement revues, en raison de l'absence du pilote concerné.

La revue d'actions a été conduite selon un guide de questions permettant de balayer systématiquement les mêmes critères de réalisation ou d'avancement pour chaque action.

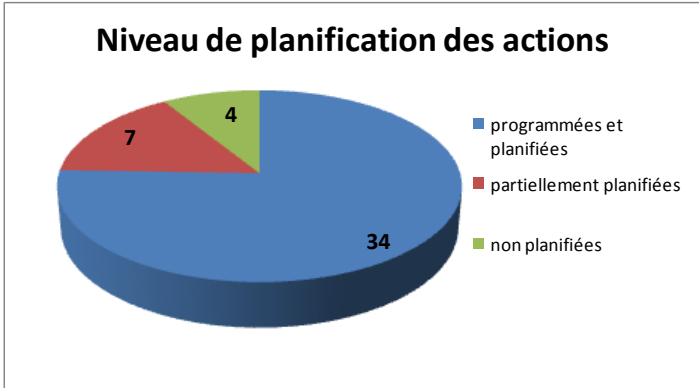
Le résultat est résumé dans un tableau de bord, mis au point avant la tenue des réunions de revue d'actions. Celui-ci permet d'avoir une vision synthétique de l'avancement du plan d'actions : les résultats sont décrits dans les paragraphes suivants.

ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS

Pilotage de l'action à l'aide de la fiche de suivi

Le calendrier et les livrables ne sont clairement précisés que dans quelques cas. Pour la quasi totalité des fiches actions, le planning indiqué déroule des étapes très générales par année ou au mieux par semestre. A noter que les fiches présentent relativement peu d'informations permettant de bien identifier les étapes intermédiaires et les jalons décisionnels, ce qui pourrait faire défaut en cas de besoin de décision de réorganisation ou de réorientation de l'action. Ainsi 3 actions sont stoppées sans que ne soit mentionnée de décision formelle.

Ceci pourrait poser problème pour la prise en charge de l'action par une autre personne que le responsable actuel. L'intérêt d'une présentation détaillée des étapes de réalisation de l'action et des jalons (livrables, vote d'un budget, comité de pilotage ou autre instance décisionnelle...) est de permettre un pilotage effectif de la démarche.



On note en particulier les écarts suivants :

- il manque certaines étapes intermédiaires qui sont néanmoins indispensables pour aboutir aux résultats attendus ; par exemple : décisions à faire prendre en interne et/ou par des partenaires ,
- la logique d'évaluation systématique n'est pas encore acquise et a des difficultés à être considérée comme une des actions à mener ; ce qui a pour conséquence que le temps et les moyens à y consacrer ne sont pas encore intégrés dans les réflexions des pilotes. Or, il est important que les hiérarchies respectives soient bien sensibilisées au temps et à l'investissement que cela demande pour les responsables d'action.

Niveau d'avancement

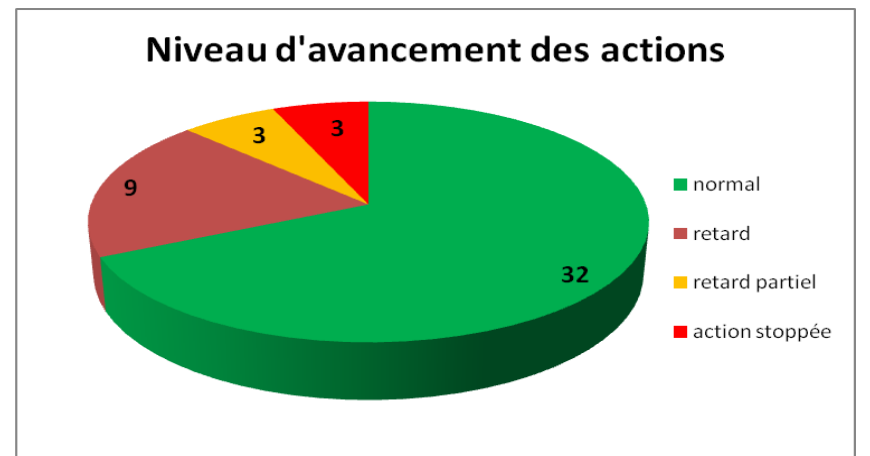
45 actions ont été examinées en revue d'actions.

Plusieurs actions (n°6,7,8,12,13,15,17,20,53) connaissent un retard sur la réalisation planifiée, cela s'explique dans plusieurs cas par un manque de moyens, ou par l'attente d'études venant de partenaires. Quelques autres actions (n°1, 28, 41, 54) connaissent un retard partiel, c'est à dire sur un de leurs sous-objectifs, tandis qu'elles avancent normalement par ailleurs.

3 actions sont stoppées (n°25, 42, 55).

Parmi les 45 actions vues, la réalisation avance normalement pour 32 actions, soit un indicateur d'avancement :

Normal pour 57% des actions.



PILOTAGE DES ACTIONS

Clarté de l'objectif

L'objet de la démarche et les résultats attendus de l'action sont renseignés pour la totalité des fiches actions.

Cependant, dans quelques cas, les résultats attendus sont trop généraux et découlent de bien d'autres causes que de la seule mise en oeuvre de l'action ; il convient donc de restreindre le résultat attendu à ce que peut effectivement produire l'action (actions n°1, 13, 25, 42).

Intégration de l'action au projet de service

Pour chaque fiche action, il avait été dès le départ identifié un ou plusieurs élus référents ainsi qu'une Direction responsable. Comme évoqué au premier paragraphe, le détail des étapes dans les fiches de suivi n'ont pas encore fait apparaître de jalons décisionnels dans la réalisation de l'action.

Concertation

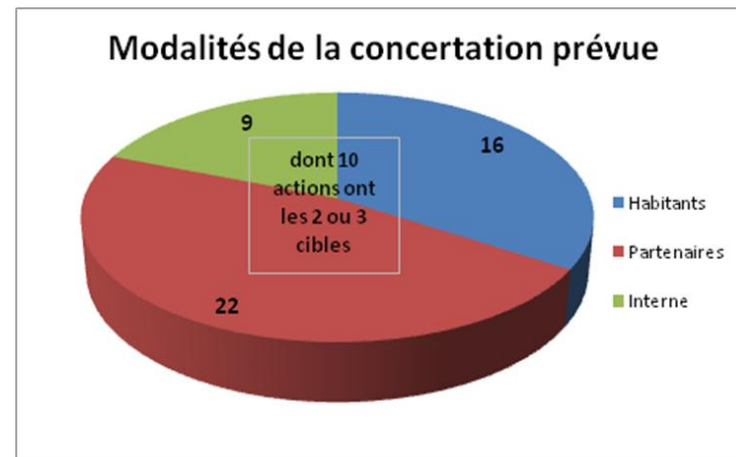
Parmi les 45 fiches actions vues, une dizaine ne donnent pas d'indication sur la place que tient la concertation dans la mise en oeuvre de l'action.

pour les 35 autres, la concertation peut soit prendre la forme unique d'une concertation citoyenne ou d'une concertation avec des partenaires, ou encore d'une concertation interne. Pour 10 actions il est indiqué explicitement, ou bien il apparaît assez clairement qu'il existe une forme de concertation en direction de 2, voir des 3 cibles.

Budgets

Les 3/4 des fiches actions présentent une estimation budgétaire pour l'action et indiquent le financement apporté par la ville.

26% des fiches ne donnent pas encore d'estimation budgétaire (actions N°8, 9, 13, 24, 25, 28, 29, 30, 32, 37, 47, 53).



INDICATEURS DE RESULTAT

Il avait été demandé aux responsables d'actions, lors des séminaires de préparation de l'Agenda 21, de définir des indicateurs permettant d'évaluer ce que produit effectivement l'action, afin d'en tenir informés les élus, les habitants, les directeurs, etc. et de s'assurer ainsi que l'action est pertinente au regard des objectifs annoncés.

A ce jour, la plupart des fiches actions présentent des indicateurs de résultats : ils sont définis mais pas encore renseignés.

Tout de même, 9 actions, soit 20% du plan d'actions, présentent des indicateurs de résultat (actions n°19, 20, 23, 24, 26, 39, 44, 46, 56). Ainsi il est possible de communiquer sur les premiers résultats de l'Agenda 21 de la Ville.

Action n°	Intitulé	Objectif	Résultat
19 existante	Poursuivre les actions de sensibilisation des scolaires à la biodiversité	Sensibilisation du public scolaire le plus largement possible à la connaissance de la biodiversité et à la préservation de la nature.	En 2011, 2011 = 2193 élèves de Bayonne ont suivi des actions de sensibilisation à la biodiversité, en milieu scolaire.
20 nouvelle	Identifier les trames vertes et bleues sur le territoire communal	Création d'un maillage en espaces naturels continu sur l'ensemble de la commune.	Sur le territoire communal, 388 ha sont considérés comme des "réservoirs de biodiversité".
23 existante	Protéger les ressources en eau et limiter leur sollicitation	Limiter les risques de pollution de l'eau et sécuriser l'approvisionnement en eau.	Suivi des activités sur les Périmètres de Protection Rapprochés des captages d'eau : 2 contrôles /an Sensibilisation des exploitants : 1/an

			<i>remarque : une carte des périmètres protégés ne serait-elle pas un indicateur plus parlant ? idem sur l'action n°20.</i>
24 nouvelle	Limiter l'usage de l'eau potable pour des besoins qui ne le justifient pas	Baisse des consommations inutiles d'eau potable (espaces verts municipaux, nettoyage).	Consommation par postes : (valeur 2012/2010) Piscines : 25000 passé à 40000 m3 Espaces verts : 100 000 (en 2010), passé à 55 000 m3 Bâtiments (écoles...) : 50000, passé à 75 000 m3
26 nouvelle	Favoriser les métiers de la "croissance verte" à travers le volet économique du projet Links	Mobilisation des professionnels du bâtiment pour développer l'offre et sensibilisation d'un public élargi pour faire émerger une demande.	1 opération pilote en cours, plus 3 à l'étude sur renouvellement thermique d'immeubles.
39 existante	Prévenir l'exclusion par l'échec scolaire en développant le Programme de Réussite Educative	Amélioration de la réussite éducative et scolaire et du bien-être des enfants et adolescents en situation de décrochage scolaire.	80 enfants et 30 parents suivi par le PRE terminé. De nouveaux indicateurs doivent être définis avec le nouveau PRE.
44 nouvelle	Faire vivre la charte de la participation citoyenne	Généraliser la pratique de la concertation en amont des projets.	Assemblées de secteur pour projets Marinadour et Séqué ; avis délégation citoyenne pour projet Propreté.
46 nouvelle	Organiser la participation des habitants, usagers et acteurs du territoire à l'évaluation de l'Agenda 21	Partager la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 21 avec le plus grand nombre d'acteurs possible.	Participation au Forum public 2012 : 400 enfants + 35 accompagnateurs ; en soirée : 120 personnes.
56 existante	Favoriser l'intégration (recrutements/reclassements) des personnes en situation de handicap et l'adaptation des postes de travail	Augmentation du pourcentage de taux d'emploi de personnes d'handicapées.	Evolution de la de la cotisation FIPHFP (en fonction du pourcentage